



Communiqué de presse

VILLE DE VICHY STATIONNEMENT ET CIRCULATION A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2010

Stationnement côté pair en 2010

Pour l'année 2010, le stationnement dans les rues se fera, à compter du 1^{er} janvier, **côté pair** sauf dispositions contraires édictées par arrêté municipal et signalées sur place par des panneaux. Les véhicules gênants pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

Quartier de France : circulation en sens unique

Pour rendre plus sûrs et plus confortables les déplacements dans le quartier, la circulation passera, à compter du 1^{er} janvier 2010, en sens unique dans l'avenue Jean-Baptiste Bulot (depuis le boulevard de la Salle vers l'avenue des Célestins) ainsi que dans les rues situées entre l'avenue de France et l'avenue Eugène Gilbert. Le stationnement restera unilatéral sauf dans les rues récemment refaites, Languedoc et Bretagne, où la largeur des trottoirs et de la chaussée permet un stationnement bilatéral.

=> voir plan joint